

COUP D'ŒIL SUR : LA NORME ISQM 2

Revue de la qualité des missions



CONTEXTE

QUOI ?



La revue de la qualité de la mission est une réponse spécifiée que le cabinet conçoit et met en œuvre conformément à la **Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 1, Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou de services connexes** (c'est dans cette norme que l'on précise les missions pour lesquelles une revue de la qualité est requise).

Cette revue est effectuée au niveau de la mission par le responsable de la revue de la qualité de la mission, qui agit au nom du cabinet. La **norme ISQM 2, Revues de la qualité des missions**, traite de ce qui suit :

- la désignation et les critères de qualification du responsable de la revue de la qualité de la mission ;
- les responsabilités de celui-ci en ce qui concerne la réalisation et la documentation de la revue de la qualité de la mission.

QUAND ?



La norme ISQM 2 s'applique :

- aux audits et aux examens d'états financiers des périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2022 ;
- aux autres missions d'assurance et de services connexes commençant à compter du 15 décembre 2022.

COMMENT ?

La nouvelle norme vise à régler certains problèmes liés aux exigences relatives à la revue de contrôle qualité de la mission énoncées dans la Norme internationale de contrôle qualité (ISQC) 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité d'états financiers, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes*, et dans la Norme internationale d'audit (ISA) 220, *Contrôle qualité d'un audit d'états financiers*. Elle apporte des précisions et renforce certains aspects des exigences pertinentes pour favoriser la réalisation de revues de la qualité des missions plus rigoureuses. Les exigences révisées sont axées sur l'évaluation objective des jugements importants portés par l'équipe de mission et des conclusions tirées à leur sujet.

DANS QUELS BUTS ?



Les changements visent :

- à élargir le champ d'application des exigences de manière à ce qu'une revue de la qualité de la mission soit requise pour d'autres types de missions (en plus des audits d'états financiers d'entités cotées) ;
- à resserrer les critères de qualification du responsable de la revue de la qualité de la mission ;
- à renforcer les responsabilités du responsable de la revue de la qualité de la mission en ce qui concerne la réalisation de la revue (y compris l'établissement de la nature, du calendrier et de l'étendue des procédures) et la documentation de celle-ci.

CHANGEMENTS IMPORTANTS



ÉLARGISSEMENT DU CHAMP D'APPLICATION : REVUE DE LA QUALITÉ REQUISE POUR DE NOUVEAUX TYPES DE MISSIONS



Audits d'états financiers
d'entités cotées



Audits ou autres missions pour
lesquels **une revue de la qualité
de la mission est exigée par les
textes légaux ou
réglementaires**



Audits ou autres missions pour
lesquels **le cabinet détermine
qu'une revue de la qualité de la
mission constitue une réponse
appropriée** à un ou plusieurs risques
liés à la qualité

RESSERREMENT DES CRITÈRES DE QUALIFICATION DU RESPONSABLE DE LA REVUE DE LA QUALITÉ DE LA MISSION



- La norme prévoit **un temps d'arrêt** de deux ans – ou plus, selon ce qui est exigé par les règles de déontologie pertinentes – à respecter avant que l'associé responsable de la mission puisse exercer les fonctions de responsable de la revue de la qualité de la mission ;
- La personne qui est désignée doit, entre autres, avoir **suffisamment de temps** pour réaliser la revue de la qualité de la mission.



La norme permet le recours à un **responsable de la revue de la qualité de la mission externe** qualifié et à des **assistants**.



La norme décrit les mesures à prendre lorsque le responsable de la revue de la qualité de la mission **prend connaissance de circonstances compromettant sa qualification**.



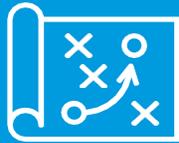
Le responsable de la revue de la qualité de la mission doit assumer la **responsabilité globale de la réalisation de la revue de la qualité de la mission** et la responsabilité d'établir la nature, le calendrier et l'étendue **de la direction et de la supervision des personnes qui lui prêtent leur assistance pour la réalisation de cette revue de la qualité de la mission, ainsi que de la revue de leurs travaux**.

CHANGEMENTS IMPORTANTS



RENFORCEMENT DES EXIGENCES CONCERNANT LA RÉALISATION ET LA DOCUMENTATION DE LA REVUE DE LA QUALITÉ DE LA MISSION

La norme traite de la responsabilité qui incombe au responsable de la revue de la qualité de la mission de **mettre en œuvre en temps opportun** au cours de la mission les procédures liées à la revue de la qualité de la mission.



PLANIFICATION



RÉALISATION



RAPPORT



L'accent est mis sur les **jugements importants** et les **questions importantes**, et (s'il y a lieu selon le type de mission) sur **l'exercice de l'esprit critique** par l'équipe de mission.



Le responsable de la revue de la qualité de la mission est tenu de **prendre du recul** pour déterminer si les exigences de la norme ISQM 2 relatives à la réalisation de la revue de la qualité de la mission ont été respectées.



Il est interdit à l'associé responsable de la mission de dater le rapport de mission avant que le responsable de la revue de la qualité de la mission ne l'ait informé de l'achèvement de la revue.



Le cabinet doit établir des politiques ou des procédures exigeant :

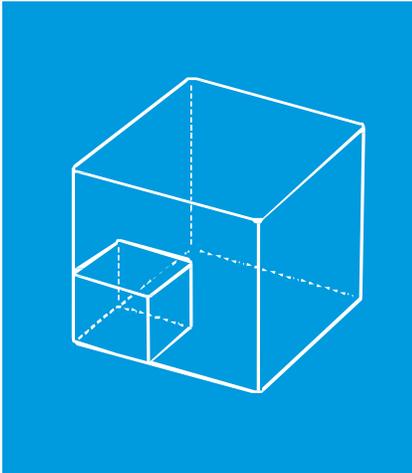
- que le responsable de la revue de la qualité de la mission assume la responsabilité de la documentation de la revue de la qualité de la mission ;
- que cette documentation soit incluse dans la documentation de la mission.



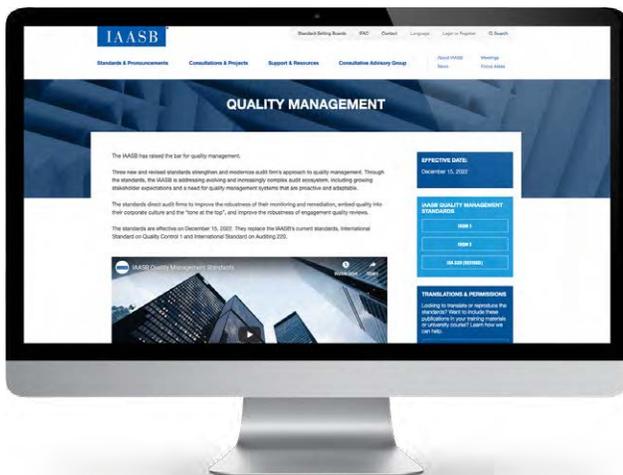
Les exigences de documentation sont fondées sur des principes, mais la norme mentionne que les politiques et les procédures du cabinet peuvent :

- indiquer la documentation de la mission que doit passer en revue le responsable de la revue de la qualité de la mission ;
- préciser que ce dernier exerce son jugement professionnel lorsqu'il sélectionne, pour sa revue, des extraits de la documentation de la mission supplémentaires relatifs aux jugements importants.

ADAPTABILITÉ



La nature, le calendrier et l'étendue des procédures que doit mettre en œuvre le responsable de la revue de la qualité de la mission sont fonction de la **nature et des circonstances de la mission ou de celles de l'entité**. Par exemple, dans le cas d'une mission où l'équipe de mission a porté peu de jugements importants, ces procédures seront vraisemblablement moins poussées.



D'autres documents d'aide à la mise en œuvre se trouvent sur le [site web de l'IAASB](#).

Pour tout savoir sur les modifications apportées à nos normes et sur l'incidence de ces changements, suivez-nous sur les médias sociaux.



Le document *Coup d'œil sur : la norme ISQM 2* du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards – IAASB), publié en anglais par l'International Federation of Accountants (IFAC) en décembre 2020, a été traduit en français par Comptables professionnels agréés du Canada / Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada) en mai 2021, et est utilisé avec la permission de l'IFAC. La version approuvée des publications de l'IFAC est celle qui est publiée en anglais par l'IFAC. L'IFAC décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de cette traduction française, ou aux actions qui pourraient découler de son utilisation.

Texte anglais de *Coup d'œil sur : la norme ISQM 2* © 2020 IFAC. Tous droits réservés.

Texte français de *Coup d'œil sur : la norme ISQM 2* © 2021 IFAC. Tous droits réservés.

Titre original : *Introduction to ISQM 2*

Veuillez écrire à Permissions@ifac.org pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.